

FORUM DES ASSOCIATIONS



VENDREDI 4 SEPTEMBRE

DE 16h30 à 20h00

*Salle des fêtes rue du stade
Intérieur et extérieur*

**PLUS DE 20 EXPOSANTS
VENEZ À LEUR RENCONTRE !**

PENDANT LE FORUM

*Démonstrations
et animations*



JEU PASS' FORUM

*Gagnez un des lots mis en
jeu en rencontrant les
associations !*



ASSOCIATIONS PRÉSENTES

COMMUNE

A.C.C.A

Association Communale de Chasse Agréée

AMICALE PÉTANQUE

Pratique de la pétanque en loisirs et en compétition

APE

Association Parents d'Élèves pour le RPI Courcoury - Les Gonds

ATELIER DE RELIURE

Redonne vie aux livres et documents, par le biais de la restauration, la création de reliure

CHOEUR AMABILE

Leçons de musique et de chant

CORPS & ARTS

Cours de Danse, d'Acroyoga, Pilates, Yoga enfants et adultes

ENERGY'M

Pilates, Yoga, Piloxing, Gym douce et Gymnastique

L'ESPÉRANCE

Billard, couture et animations diverses

ESPÉRANCE FOOTBALL CLUB

Pratique du football masculin et féminin - enfants et adultes

GLADIATORS BASEBALL

Club de baseball et Soft Ball - Adultes et enfants

KARADANSE LINE

Danses individuelles et en ligne, Karaoké, Soirées à thème

LES 17 LAURIERS

Ateliers théâtre et cours de chants tout public

LE CANARD GONTAIS

Magazine d'informations associatives

RANDOS & LOISIRS

Club de randonnée, marche nordique, pétanque, pêche

LES TAPISSIERS EN CRIN

Restauration de sièges et de fauteuils

HORS COMMUNE

AÉROCLUB DE SAINTES

École de pilotage

ASATC

Association Santone d'Arts-martiaux Traditionnels Coréens

LES CADETS DE LA GENDARMERIE

Développer l'esprit citoyen et faire découvrir les métiers de la gendarmerie aux jeunes de 15 à 17 ans.

LES PLANEURS DE SAINTONGE

Vois de découverte, simulateur de vol, école de pilotage et stage voltige

L' OUTIL EN MAIN DE SAINTES

Atelier des métiers manuels et d'arts

PÊCHEURS SAINTONGEAIS

Club de pêche et protection des milieux aquatiques

VIE MUNICIPALE

L'HEURE CIVIQUE

Engagement bénévole citoyen et solidarité

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

ANIMATIONS

Buvette présente sur place gérée par l'APE

Simulateur de vol

Initiation sur place au billard

Démonstrations :

17h30 : Danse enfants, Accro-yogo adultes et enfants
Proposé par Corps & Arts

18h30 : Taekwondo et self défense
Proposé par ASATC



Règlement du jeu « Pass'Forum »

Article 1 – Organisateur

La Commune de Les Gonds organise, à l'occasion du Forum des Associations 2026, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Pass'Forum** », destiné à favoriser la découverte des associations participantes.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique présente au Forum des Associations.

La participation est gratuite et limitée à **un seul Pass'Forum par personne**.

Ne sont pas autorisés à participer :

- les membres du bureau des associations figurant sur le Pass'Forum ;
- les personnes ayant participé à l'organisation du présent jeu.

Les membres de leur famille ne sont pas concernés par cette exclusion et peuvent participer.

Article 3 – Principe du jeu

Un pass' forum est remis aux participants au tivoli d'accueil de la commune, celui-ci comportant plusieurs questions.

Ils sont invités à rencontrer les associations de leur choix afin d'obtenir les réponses aux questions figurant sur le Pass'Forum.

Pour être éligible au tirage au sort, le participant devra obtenir **au minimum 6 bonnes réponses**.

Une fois complété, le Pass'Forum devra être déposé avant la clôture du Forum, dans l'urne prévue à cet effet, située au niveau du tivoli d'accueil.

Le participant devra renseigner lisiblement les informations demandées (nom, prénom, téléphone et adresse électronique) afin de pouvoir être contacté en cas de gain.

Article 4 – Détermination des gagnants

Le tirage au sort sera effectué **le vendredi 4 septembre 2026**, à l'issue du Forum des Associations, parmi les Pass'Forum remplissant les conditions de participation et comportant au moins 6 bonnes réponses.

La décision des organisateurs de valider un pass'forum ou de l'invalider est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.



Article 5 – Les lots

Deux gagnants seront désignés.

Les lots mis en jeu sont :

- **1er lot** : un bon pour une adhésion auprès d'une association de son choix au titre de la saison 2026-2027, participante au Forum des Associations et dont le siège social est sur la commune de Les Gonds et dans la limite de **100 € maximum**.
- **2e lot** : un bon d'achat de **50 €**, valable jusqu'au **04/09/2027**, auprès des **Douceurs d'Angie**.

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement ou versement de leur contre-valeur en espèces.

Article 6 – Remise des lots

Les gagnants seront annoncés à l'issue du tirage au sort.

En cas d'absence d'un gagnant, celui-ci sera contacté grâce aux coordonnées indiquées sur son Pass'Forum afin de convenir des modalités de remise de son lot.

À défaut de réponse dans un délai de quinze jours ouvrés auprès de l'organisateur, le lot pourra être attribué à un nouveau gagnant désigné par un nouveau tirage au sort.

Article 7 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de détérioration ou de dépôt hors délai d'un Pass'Forum.

Tout bulletin illisible, incomplet, raturé ou ne respectant pas les conditions du présent règlement sera déclaré nul.

Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera l'annulation de la participation.

Article 8 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur le Pass'Forum sont exclusivement destinées à l'organisation du jeu et à la prise de contact avec les gagnants.

Elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers et seront supprimées à l'issue de l'opération.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 10 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable pendant toute la durée du Forum auprès du stand d'accueil de la commune et en mairie jusqu'à attribution des lots.